



## BULLETIN DES SEANCES DU GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

N° 097

Séance du mercredi 4 décembre 2019

Présidence de M. Yves Ravenel, président

---

### Sommaire

<b>Communication du 4 décembre 2019</b> .....	<b>3</b>
<i>Grand Conseil – Accueil d'un nouvel agent de sécurité, M. Jean-Marc Rossier</i> .....	<b>3</b>

**Exposé des motifs et projets de budgets – des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2020 – d'investissement pour l'année 2020 et – Rapport du Conseil d'Etat – sur le Programme de législature 2017-2022 – sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement et Exposés des motifs et projets de loi – modifiant la loi du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP) – modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI) – modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD) – modifiant la loi forestière du 8 mai 2012 (LVLFo) – modifiant la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal), la loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS) et la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam) – modifiant la loi du 9 novembre 2010 sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) et la loi du 10 février 2004 sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) – modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) – modifiant la loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites Populaires (LRP) – modifiant la loi du 12 décembre 1994 relative à l'exécution de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LVLDAI ; BLV 817.01) – modifiant la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE ; BLV 930.01) – modifiant la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB ; BLV 935.31) et Exposés des motifs et projets de décret – fixant, pour l'exercice 2020, le**

montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance de trésorerie que l'Etat de Vaud peut accorder à la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) – fixant, pour l'exercice 2020, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE) – fixant, pour l'exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPFES – fixant, pour l'exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LAIH – fixant, pour l'exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des institutions socio-éducatives afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPRoMin – fixant, pour l'exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements de pédagogie spécialisée privés reconnus afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPS – fixant, pour les exercices 2020 et 2021, le montant du forfait versé aux communes par élève intégré dans les classes de la scolarité ordinaire – accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 19'987'000.- destiné à financer la première étape du déploiement transversal et coordonné de l'éducation numérique dans l'ensemble du système de formation vaudois (hors informatique pédagogique) et un crédit d'investissement de CHF 9'975'000.- destiné à financer la première étape de l'informatique pédagogique nécessaire au déploiement de l'éducation numérique dans le système de formation vaudois et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil – sur la motion de Catherine Labouchère et consorts – Pour favoriser l'apprentissage de la culture numérique dans le cadre de l'école obligatoire – passer des intentions aux actes (17\_MOT\_002) et Réponses du Conseil d'Etat – à l'interpellation Hadrien Buclin – RIE3 fédérale nouvelle mouture : quelles conséquences sur les recettes fiscales du canton et des communes ? (18\_INT\_254) – à l'interpellation Stéphane Rezzo et consorts – Le Canton reçoit plus de la Confédération, mais les Communes recevront-elles plus du Canton ? (19\_INT\_355) – à l'interpellation Pierre Zwahlen et consorts – Paulsen Paradise : des investigations et révisions s'imposent (19\_INT\_312) – à l'interpellation Anne Baehler Bech – Départ de MONSANTO : Quel impact sur la péréquation intercommunale ? (19\_INT\_378) – à l'interpellation Raphaël Mahaim et consorts – Après Monsanto, le clawback pour Vale aussi ? (19\_INT\_401) – à l'interpellation Florence Gross et consorts – L'équité fiscale entre couples mariés et concubins est-elle vraiment respectée ? (19\_INT\_336) (168) 3

Suite du premier débat..... 5

La séance est ouverte à 9 h 30.

### Séance du matin

*Sont présent-e-s* : Mmes et MM. Sergei Aschwanden, Claire Attinger Doepper, Anne Baehler Bech, Céline Baux, Alexandre Berthoud, Anne-Sophie Betschart, Florence Betttschart-Narbel, Jean-Luc Bezençon, Guy-Philippe Bolay, Nicolas Bolay, Arnaud Bouverat, Alain Bovay, Hadrien Buclin, Marc-Olivier Buffat, Sonya Butera, Josephine Byrne Garelli, Jean-François Cachin, Sébastien Cala, François Cardinaux, Jean-Daniel Carrard, Carine Carvalho, Jean-François Chapuisat, Amélie Cherbuin, Alberto Cherubini, Christine Chevalley, Jean-Bernard Chevalley, Jean-Rémy Chevalley, Jean-Luc Chollet, Jérôme Christen, Aurélien Clerc, Philippe Cornamusaz, Régis Courdesse, Muriel Cuendet Schmidt, Julien Cuérel, Fabien Deillon, Alexandre Démétriadès, Eliane Desarzens, Pierre Dessemontet, Grégory Devaud, Daniel Develey, Carole Dubois, Philippe Ducommun, José Durussel, Cédric Echenard, Olivier Epars, Séverine Evéquo, Pierre-Alain Favrod, Yves Ferrari, Isabelle Freymond, Sylvain Freymond, Circé Fuchs, Hugues Gander, Guy Gaudard, Maurice Gay, Alice Genoud, Jean-Marc Genton, Philippe Germain, Olivier Gfeller, Jean-Claude Glardon, Nicolas Glauser, Sabine Glauser Krug, Yann Glayre, Florence Gross, Valérie Induni, Nathalie Jaccard, Jessica Jaccoud, Vincent Jaques, Rémy Jaquier, Philippe Jobin, Rebecca Joly, Suzanne Jungclaus Delarze, Vincent

Keller, Catherine Labouchère, Philippe Liniger, Didier Lohri, Yvan Luccarini, Axel Marion, Stéphane Masson, Claude Matter, Olivier Mayor, Daniel Meienberger, Martine Meldem, Anne-Laure Métraux-Botteron, Roxanne Meyer Keller, Gilles Meystre, Laurent Miéville, Maurice Mischler, Céline Misiego, Gérard Mojon, Stéphane Montangero, Pierre-François Mottier, Maurice Neyroud, Yves Paccaud, Yvan Pahud, Pierre-André Pernoud, Olivier Petermann, Delphine Probst, Jean-Louis Radice, Etienne Räss, Yves Ravenel, Aliette Rey-Marion, Stéphane Rezso, Claire Richard, Werner Riesen, Anne-Lise Rime, Pierre-André Romanens, Myriam Romano-Malagrifa, Pierrette Roulet-Grin, Denis Rubattel, Daniel Ruch, Alexandre Rydlo, Monique Ryf, Graziella Schaller, Carole Schelker, Claude Schwab, Valérie Schwaar, Patrick Simonin, Eric Sonnay, Jean-Marc Sordet, Nicolas Suter, Muriel Thalmann, Jean-François Thuillard, Maurice Treboux, Daniel Trolliet, Jean Tschopp, Christian Van Singer, Vassilis Venizelos, Pierre Volet, Marc Vuilleumier, Marion Wahlen, Cédric Weissert, Andreas Wüthrich, Georges Zünd, Pierre Zwahlen. (134)

*Sont absent-e-s* : 16 député-e-s.

*Dont excusé-e-s* : Mmes et MM. Taraneh Aminian, Laurence Creteigny, Christelle Luisier Brodard, Sarah Neumann, Sylvie Podio, Cloé Pointet, Nicolas Croci Torti, Pierre-Yves Rapaz, Felix Stürner, Philippe Vuillemin. (9)

---

### Communication du 4 décembre 2019

*Grand Conseil – Accueil d'un nouvel agent de sécurité, M. Jean-Marc Rossier*

**Le président** : — J'ai le plaisir d'accueillir en votre nom un nouvel agent de sécurité, M. Jean-Marc Rossier, né un 25 décembre et jeune retraité de la Police cantonale vaudoise au sein de laquelle il a occupé diverses fonctions durant trente-sept ans. Broyard d'origine et enfant de la cité de la Reine Berthe, soit Payerne, il a grandi à proximité d'une gare, d'un aérodrome militaire et d'une place d'armes. Il a donc comme passions les domaines ferroviaires, les avions ainsi que le tir sportif. Je lui souhaite une cordiale bienvenue dans notre Parlement et beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction. (*Applaudissements.*)

---

### Exposé des motifs et projets de budgets

- des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2020
- d'investissement pour l'année 2020

et

### Rapport du Conseil d'Etat

- sur le Programme de législation 2017-2022
- sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement

et

### Exposés des motifs et projets de loi

- modifiant la loi du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP)
- modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI)
- modifiant la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD)
  - modifiant la loi forestière du 8 mai 2012 (LVLFo)
- modifiant la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal), la loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-

- sociale (LAPRAMS) et la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam)
- modifiant la loi du 9 novembre 2010 sur l’harmonisation et la coordination de l’octroi des prestations sociales et d’aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) et la loi du 10 février 2004 sur les mesures d’aide et d’intégration pour personnes handicapées (LAIH)
  - modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l’action sociale vaudoise (LASV)
  - modifiant la loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites Populaires (LRP)
  - modifiant la loi du 12 décembre 1994 relative à l’exécution de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LVLDAI ; BLV 817.01)
  - modifiant la loi du 31 mai 2005 sur l’exercice des activités économiques (LEAE ; BLV 930.01)
  - modifiant la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB ; BLV 935.31)

et

**Exposés des motifs et projets de décret**

- fixant, pour l’exercice 2020, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l’Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l’avance de trésorerie que l’Etat de Vaud peut accorder à la Centrale d’encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV)
- fixant, pour l’exercice 2020, les montants maximaux autorisés des engagements de l’Etat par voie de prêts, de cautionnements et d’arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l’appui au développement économique (LADE)
- fixant, pour l’exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d’Etat peut octroyer au nom de l’Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d’intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPFES
- fixant, pour l’exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d’Etat peut octroyer au nom de l’Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d’intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LAIH
- fixant, pour l’exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d’Etat peut octroyer au nom de l’Etat pour les emprunts contractés par des institutions socio-éducatives afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPRoMin
- fixant, pour l’exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d’Etat peut octroyer au nom de l’Etat pour les emprunts contractés par des établissements de pédagogie spécialisée privés reconnus afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPS
- fixant, pour les exercices 2020 et 2021, le montant du forfait versé aux communes par élève intégré dans les classes de la scolarité ordinaire
- accordant au Conseil d’Etat un crédit d’investissement de CHF 19’987’000.- destiné à financer la première étape du déploiement transversal et coordonné de l’éducation numérique dans l’ensemble du système de formation vaudois (hors informatique pédagogique) et un crédit d’investissement de CHF 9’975’000.- destiné à financer la première étape de l’informatique pédagogique nécessaire au déploiement de l’éducation numérique dans le système de formation vaudois

et

**Rapport du Conseil d’Etat au Grand Conseil**

- sur la motion de Catherine Labouchère et consorts – Pour favoriser l’apprentissage de la culture numérique dans le cadre de l’école obligatoire – passer des intentions aux actes (17\_MOT\_002)

et

**Réponses du Conseil d’Etat**

- à l’interpellation Hadrien Buclin – RIE3 fédérale nouvelle mouture : quelles conséquences sur les recettes fiscales du canton et des communes ? (18\_INT\_254)
- à l’interpellation Stéphane Rezso et consorts – Le Canton reçoit plus de la Confédération, mais les Communes recevront-elles plus du Canton ? (19\_INT\_355)
- à l’interpellation Pierre Zwahlen et consorts – Paulsen Paradise : des investigations et révisions s’imposent (19\_INT\_312)
- à l’interpellation Anne Baehler Bech – Départ de MONSANTO : Quel impact sur la péréquation intercommunale ? (19\_INT\_378)

- à l'interpellation Raphaël Mahaim et consorts – Après Monsanto, le clawback pour Vale aussi ? (19\_INT\_401)
- à l'interpellation Florence Gross et consorts – L'équité fiscale entre couples mariés et concubins est-elle vraiment respectée ? (19\_INT\_336) (168)

*Suite du premier débat*

*Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 26 septembre 1989 sur les Retraites Populaires (LRP)*

*Premier débat*

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

**Le projet de loi est adopté en premier débat.**

*Le deuxième débat interviendra ultérieurement.*

*Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 12 décembre 1994 relative à l'exécution de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LVLDAL ; BLV 817.01)*

*Premier débat*

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

**Le projet de loi est adopté en premier débat.**

*Le deuxième débat interviendra ultérieurement.*

*Projet de loi modifiant la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE ; BLV 930.01)*

*Premier débat*

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

**Le projet de loi est adopté en premier débat.**

*Le deuxième débat interviendra ultérieurement.*

*Projet de loi modifiant la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB ; BLV 935.31)*

*Premier débat*

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

**Le projet de loi est adopté en premier débat.**

*Le deuxième débat interviendra ultérieurement.*

*Projet de décret fixant, pour l'exercice 2020, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance de trésorerie que l'Etat de Vaud peut accorder à la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV)*

*Premier débat*

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

**Le projet de décret est adopté en premier débat à l'unanimité.**

*Le deuxième débat interviendra ultérieurement.*

*Projet de décret fixant, pour l'exercice 2020, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE)*

*Premier débat*

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

**Le projet de décret est adopté en premier débat à l'unanimité.**

*Le deuxième débat interviendra ultérieurement.*

*Projet de décret fixant, pour l'exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPFES*

*Premier débat*

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

**Le projet de décret est adopté en premier débat à l'unanimité.**

*Le deuxième débat interviendra ultérieurement.*

*Projet de décret fixant, pour l'exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LAIH*

*Premier débat*

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

**Le projet de décret est adopté en premier débat à l'unanimité.**

*Le deuxième débat interviendra ultérieurement.*

*Projet de décret fixant, pour l'exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des institutions socio-éducatives afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPRoMin*

*Premier débat*

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

**Le projet de décret est adopté en premier débat à l'unanimité.**

*Le deuxième débat interviendra ultérieurement.*

*Projet de décret fixant, pour l'exercice 2020, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements de pédagogie spécialisée privés reconnus afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPS*

*Premier débat*

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

**Le projet de décret est adopté en premier débat à l'unanimité.**

*Le deuxième débat interviendra ultérieurement.*

*Projet de décret fixant, pour les exercices 2020 et 2021, le montant du forfait versé aux communes par élève intégré dans les classes de la scolarité ordinaire*

*Premier débat*

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

**Le projet de décret est adopté en premier débat à l'unanimité.**

*Le deuxième débat interviendra ultérieurement.*

*Projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 19'987'000 destiné à financer la première étape du déploiement transversal et coordonné de l'éducation numérique dans l'ensemble du système de formation vaudois (hors informatique pédagogique)*

*Premier débat*

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

**M. Jean-François Thuillard (UDC) :** — En préambule, j'aimerais indiquer que je ne m'oppose pas à la numérisation en milieu scolaire. Toutefois, ce projet de décret n'a pas sa place dans un budget annuel. J'ai l'impression que l'on essaie de faire passer ce projet en force. Ma commune a eu la chance de faire partie d'une expérience pilote et a bénéficié, pendant plus d'une année, de tablettes. Après avoir désormais refait tout notre réseau informatique, tout fonctionne. Cette opération nous a coûté entre 15'000 à 20'000 francs par bâtiment scolaire. J'ai dès lors deux questions à poser à Mme la conseillère d'Etat :

- L'aide proposée aux communes qui ont eu l'honneur de gagner le concours « communes-pilotes » sera-t-elle rétroactive ?
- Une partie de l'étude prévue est-elle à fonds perdu ?

**M. Maurice Neyroud (PLR) :** — J'ai parcouru avec une grande attention cet exposé des motifs sur le déploiement de l'éducation numérique. Je relève avec satisfaction la clarté du document et la pertinence de cette demande de crédit. La transition numérique est l'affaire de tous et les écoles devraient être traitées en priorité. En effet, l'éducation numérique est un passage obligé et il est très important que les jeunes Vaudois puissent se préparer à entrer dans ce nouveau monde et à acquérir les bases leur permettant d'être le plus à l'aise possible. Je suis donc favorable à cette demande de crédit.

Je prends la parole en tant que président de la Commission thématique des systèmes d'information. A titre personnel, je regrette que cette demande de crédit n'ait pas été passée au crible par notre commission. Nous avons la chance d'avoir une commission permanente qui a une large vue d'ensemble puisque, sous délégation de la Commission des finances, elle étudie non seulement toutes les demandes de crédit, mais également le budget de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI). Au travers d'un outil de pilotage, elle suit également la vie des exposés des motifs. Cette commission aurait donc eu les compétences pour étudier cette demande. A l'avenir, je souhaite donc que le Conseil d'Etat tienne compte de notre commission.

**M. Jean-Daniel Carrard (PLR) :** — Sur le fond, j'accepte un traitement similaire sur l'enseignement numérique et il est hors de question d'avoir une discrétion en fonction du lieu d'habitation. On ne peut donc que souligner la volonté d'harmoniser l'ensemble. Toutefois, du point de vue des débats, une initiative est en cours et des commissions se penchent actuellement sur la répartition des équipements scolaires entre le canton et les communes. En outre, des séances de travail sont prévues pour un objectif visé en printemps 2020. Il faut donc laisser de la place aux discussions entre le Conseil d'Etat et les députés.

Dans cette perspective, on peut s'interroger sur la page 203, point 23.5.6, qui indique : « Conséquences sur les communes. L'élargissement du périmètre de l'informatique pédagogique cantonale au réseau WiFi pour les bâtiments communaux de l'enseignement obligatoire conduit à une refacturation aux communes de l'ordre de 1'750'000 francs. » En pleine tractation parlementaire, une telle affirmation ne me semble pas correspondre à l'esprit qui prévaut dans cette commission. Pour ne

pas aller contre la proposition d'équipement, je m'abstiendrai lors du vote final et j'entendrai volontiers Mme la conseillère d'Etat s'exprimer sur cette affirmation figurant à la page 203.

**Mme Sabine Glauser Krug (VER) :** — C'est à titre personnel que j'interviens. En préambule, j'appuie l'importance de l'entrée en matière de cet exposé des motifs, tant il est nécessaire de préparer les nouvelles générations aux enjeux du numérique. Toutefois, le modèle proposé ne saurait répondre à la complexité des défis engendrés par cette technologie. Comprendre le fonctionnement d'un ordinateur et le langage de programmation n'est pas indispensable au point de l'introduire dès les premières classes. A l'opposé, le développement de l'empathie et de la bienveillance, indispensables à l'utilisation respectueuse des réseaux sociaux, se construit dès le plus jeune âge. Par ailleurs, le choix de l'utilisation de tablettes et du renoncement à la connexion par câble est surprenant pour des raisons sanitaires, environnementales, financières et en matière de sécurisation des données. Qu'en est-il de la stratégie numérique, sachant que Neuchâtel a prévu des mesures légales pour éviter le WiFi dans les classes ?

Je refuserai cet exposé des motifs et je vous encourage à en faire de même, en attendant du Conseil d'Etat qu'il retarde le recours aux écrans, qu'il favorise les médias connectés par câble et qui puissent échapper à l'obsolescence accélérée. J'attends du Conseil d'Etat qu'il inclue activement, dans son projet pédagogique numérique, les questions sanitaires et environnementales, en adoptant un modèle exemplaire et en faisant également une large place à la sobriété et aux outils alternatifs. J'attends aussi que les questions d'économie de surveillance, lesquelles sont essentiellement portées par le modèle des géants du Web — Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft (GAFAM) — mais aussi d'addiction et de dépendances énergétique — pétrolière, minière — et aux opérateurs trouvent la place qu'elles méritent. Je souhaiterais pouvoir voter sur un projet d'école numérique inscrit dans une réalité comprenant les défis environnementaux majeurs d'aujourd'hui et répondant à notre besoin fondamental de résilience.

**M. Julien Cuérel (UDC) :** — Les bâtiments scolaires sont la propriété des communes et certaines d'entre elles ont fait le choix — comme la mienne et je déclare mes intérêts : je suis syndic de la commune de Baulmes — de câbler l'ensemble de leurs collèges, ce qui permet aux enseignants de se connecter par ce biais. Pour rejoindre les propos de M. Carrard, une initiative a été déposée et la commission s'est déjà réunie, si bien que le cas de répartition de ces coûts n'est pas réglé.

Pour le décret de 9 millions, il est bien mentionné : « Compte tenu de ces éléments, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture propose d'intégrer désormais les réseaux WiFi à l'informatique pédagogique. » A cette lecture, on considère que le réseau WiFi devient du matériel pédagogique. On peut s'interroger sur cette inclusion et sur la personne à qui revient cette charge. Pour ne pas avoir à refuser ou à m'abstenir lors du vote, je proposerai un amendement visant à supprimer les 1'750'000 francs qui seront à refacturer aux communes, ce qui implique un premier décret se montant à 11'725'000 de francs. Toutefois, madame Amarelle, pouvez-vous nous indiquer s'il y a eu une discussion avec les communes et si ces dernières ont accepté de prendre en charge ce montant ? Ce dernier constitue uniquement de l'investissement, auquel s'ajouteront des frais d'entretien et de maintenance de ces appareils qui deviennent rapidement obsolètes pour certains. Je déposerai donc cet amendement afin que le crédit d'investissement se monte à 11'725'000 francs.

**M. Yann Glayre (UDC) :** — Le principe de mettre à niveau les établissements part d'un bon sentiment. Malgré cela, on met la charrue avant les bœufs. En 2014, notre collègue Jean Tschopp a été un précurseur en déposant un postulat demandant des solutions pour l'éducation aux réseaux sociaux. Cinq ans plus tard, ce postulat n'a toujours pas été traité. En début d'année, j'ai déposé une motion demandant une éducation numérique approfondie. Nous aurions eu l'opportunité de siéger plus tôt cette année, afin de traiter ces différents textes avant de traiter le projet qui nous est soumis aujourd'hui. Entretemps, Mme Glauser Krug a déposé un autre texte demandant de réfléchir sur l'automatisme des installations WiFi. En attendant que ces divers objets soient traités, je vous invite à refuser ce projet afin de prendre du recul et de réfléchir à une stratégie globale en termes d'éducation numérique.

**M. Maurice Mischler (VER) :** — Même si je suis sensible aux arguments de Mme Glauser Krug, j'estime que le département est juge en la matière. J'ai trois bémols par rapport à ce projet de décret.

Le premier concerne la santé. Dans l'exposé des motifs, il est indiqué qu'une somme de 40'000 francs sera octroyée pour le développement durable. Cette somme n'est pas suffisante. Par principe de précaution, un accent doit être porté sur la santé des élèves — il s'agit d'enfants et les ondes non ionisantes ne sont pas encore toutes connues. Le deuxième bémol concerne le matériel utilisé qui devrait être renouvelable, recyclable et réparable. Or, une grande part de matériel ne l'est pas. En matière d'enseignement, il serait judicieux de pouvoir montrer aux élèves que le matériel informatique n'est pas jetable mais réutilisable. Enfin, le troisième aspect a trait au type de logiciels utilisés. Je ne souhaite pas que les élèves soient enfermés dans des logiciels tels que Windows ou OS. En effet, il existe des logiciels libres comme Linux qui permettent aux élèves d'être moins dépendants de systèmes d'exploitation ou de programmes. Par rapport à la numérisation, il faut les rendre libres plutôt que dépendants de certaines entreprises commerciales.

**Mme Josephine Byrne Garelli (PLR) :** — Je ne remets pas en cause l'intérêt de prévoir une éducation numérique dans les écoles vaudoises. Toutefois, je déplore que ce décret annonce des coûts pour les communes ayant déjà adopté leur budget et taux d'imposition pour 2020. Or, pour l'année prochaine, ce texte prévoit 1'750'000 francs à la charge des communes. Cette situation concerne dix établissements, lesquels représentent 122 bâtiments. Si l'on effectue une extrapolation sur les 750 bâtiments qui figurent également à la page 173, les communes ne devront pas investir 1'750'000 de francs mais bien 10 millions, à terme. Je déplore cette manière de faire qui ne donne pas le choix aux communes concernées. Enfin, je rejoins la réflexion de M. Mischler sur le choix des outils qui vont être utilisés. Dans le cadre de l'école vaudoise, les élèves ne doivent pas se trouver prisonniers d'un système ou d'un autre.

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — Le groupe des Verts soutiendra cet exposé des motifs et projet de décret. Le débat sur le financement de la répartition de certaines tâches publiques s'invite au sein de ce Parlement. Des objets parlementaires nous permettront de traiter ces éléments. Des plateformes entre le canton et les communes vont également clarifier la situation. Il s'agit de financer différents projets pilotes qui ont déjà été lancés. Cette question ne doit dès lors pas s'inviter dans le cadre des débats et des discussions sur ce projet de décret.

Les enjeux de santé et de consommation énergétique devront quant à eux être pris en compte dans le cadre du déploiement numérique dans les établissements scolaires. Les Verts ont d'ailleurs déposé un postulat sur l'impact du WiFi sur la santé. En outre, il est nécessaire de prendre en compte la consommation énergétique. Il ne faut toutefois pas tomber dans une forme de paranoïa, car personne ne souhaite « gadgétiser » l'école. L'objectif de ce décret est bien de répondre à un monde numérique qui devient de plus en plus complexe. Les élèves et les enseignants sont souvent peu outillés pour décoder ce domaine et il me semble important de permettre à tout un chacun d'être armé face aux GAFA. L'enjeu de cet exposé des motifs est d'intégrer le numérique et sa sensibilisation au sein de l'enseignement et de l'école.

**Mme Valérie Induni (SOC) :** — Le groupe socialiste soutiendra avec plaisir ce projet de décret. Nous avons été sensibles à la manière dont il est construit. En effet, plutôt que de privilégier l'achat de matériel, c'est la formation des enseignants qui va être mise en place. Il s'agit donc de réfléchir avant l'achat de matériel informatique. Quant au montant de 1'750'000 francs dédié au WiFi, j'aimerais rappeler qu'il n'est pas toujours évident pour les communes de trouver un prestataire pour installer un réseau WiFi à petite échelle. Or, ce projet de décret prévoit que le canton mette à disposition des forces de travail habituées à de telles installations, ce qui permettra un gain sur le nombre d'installations mises en place à l'échelon du canton. Il s'agit en quelque sorte d'un prêt aux communes, puisqu'elles ne paieront pas directement le matériel qui sera installé par le canton et qui sera ensuite refacturé.

J'annonce mes intérêts : je suis municipale et je m'occupe des écoles de ma région. Il me paraît normal que nos établissements soient prêts à fonctionner pour le bien de l'ensemble de nos élèves. Qu'on le veuille ou non, le WiFi fait partie de nos bâtiments et il doit être mis à disposition afin que l'enseignement puisse se poursuivre. Je vous encourage à ne pas entrer en discussion sur la proposition de M. Cuérel et à accepter l'exposé des motifs tel qu'il nous est présenté.

**M. Jean Tschopp (SOC) :** — Ayant été interpellé par notre collègue Glayre sur la question du numérique et sur mon postulat déposé en 2014, j'aimerais indiquer que le Conseil d'Etat y a récemment répondu. Une commission se réunira prochainement pour se pencher sur cette réponse. Lorsque Mme Amarelle a repris la responsabilité du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, il y avait déjà deux ans de retard dans la réponse attendue à ce postulat, lequel avait été renvoyé à la quasi-unanimité au Conseil d'Etat. Je suis donc satisfait qu'une réponse soit enfin arrivée.

Pour répondre à notre collègue verte qui désespère d'un espace scolaire où le numérique rime avec WiFi, le groupe socialiste se réjouit du virage numérique dans le cadre scolaire. Portée par le Conseil d'Etat, cette volonté est nécessaire, le numérique faisant partie du XXI<sup>e</sup> siècle, mais aussi des préoccupations des parents qui sont conscients des difficultés et des dangers des réseaux sociaux. Il faut trouver des moyens de cheminer dans cet univers avec des enfants qui ne sont pas toujours outillés pour s'y retrouver. Pour pouvoir former les élèves à internet et au codage, nous avons besoin d'équipements ainsi que de WiFi dans les établissements. Le groupe socialiste vous invite à voter ces 1'750'000 francs.

**Mme Graziella Schaller (V'L) :** — Je suis surprise qu'un exposé des motifs et projet de décret de cette importance et qui concerne un grand nombre d'entre nous se retrouve dans le budget et que nous n'ayons pas eu l'occasion d'avoir une commission qui l'étudie en profondeur. Je ne comprends pas non plus pourquoi ce projet n'a pas été examiné par la Commission des systèmes d'information. Toutefois, sur le fond, il est important et positif que la direction concernée prenne enfin des mesures pour répondre aux attentes sur le numérique. Bien que les réponses apportées me satisfassent, cet exposé des motifs ne devrait pas être discuté dans le cadre du budget, mais devrait donner lieu à un vrai débat où chacun d'entre nous pourrait poser les questions concernant les ressources et les énergies utilisées. Je vous remercie de bien vouloir nous expliquer pour quelle raison cet exposé des motifs figure dans le budget.

**Mme Catherine Labouchère (PLR) :** — J'aimerais revenir sur l'historique de cette transition numérique. Il y a plusieurs années, j'avais déposé un postulat sur la vision du Conseil d'Etat concernant l'intégration numérique. Nous avons ensuite pu de la réponse du Conseil d'Etat, le débat de fond a donc eu lieu. Contrairement à ce que dit Mme Schaller, nous avons pu expliquer les enjeux liés à cette transition numérique. Pour ma part, je ne peux que saluer ces décrets, car le canton de Vaud a choisi la bonne voie. En effet, il a décidé de ne pas aller trop vite, en privilégiant d'abord la formation des enseignants. L'intégration aux sciences numériques sera progressive et supervisée par des spécialistes. Il faut s'interroger sur la meilleure formation qui permette aux enseignants de transmettre des connaissances aux élèves. Ce qui nous est proposé est positif et je salue le parcours choisi par le Conseil d'Etat. Je regrette toutefois que le débat canton-communes s'invite dans cette thématique, alors même qu'il sera traité dans le cadre de la péréquation. Je soutiendrai ces projets de décret.

**M. Pierre Volet (PLR) :** — Etant donné que nous parlons beaucoup d'écologie, j'aimerais rappeler que tout ce qui est lié à l'informatique pollue. Or, si l'aviation émet 4,2% du CO<sub>2</sub> dans le monde, l'informatique représente le double et va même passer à 15%. Il faudra bien trouver une solution à un moment donné, car il sera plus écologique de prendre l'avion que de manipuler nos appareils connectés.

**Mme Sabine Glauser Krug (VER) :** — J'aimerais répondre à mon collègue Tschopp. Il faut cesser de confondre Internet et connexion par rayonnement. Il s'agit de deux choses différentes. On peut se connecter à internet par le câble et c'est précisément ce que je souhaite. Je ne demande pas la suppression de l'accès à Internet, mais j'estime qu'il n'est pas nécessaire de mettre des élèves de 3<sup>e</sup> primaire devant des écrans. On peut par contre très bien différer l'usage d'Internet. La connexion par câble a plusieurs avantages : elle nécessite moins d'électricité et son impact sur la santé est négligeable. Le WiFi a effectivement l'avantage de la mobilité, mais on parle d'école et d'enfants qui vont utiliser ces outils en classe.

En ce qui concerne le choix des tablettes, il a été fait par le département. Or, les tablettes nécessitent forcément une connexion par WiFi et on ne trouve, actuellement, aucune tablette qui puisse se connecter par câble. Il s'agit d'un choix étonnant et je ne comprends pas que l'on ne puisse pas se

contenter de salles informatiques, comme c'était le cas autrefois. Ce choix serait d'ailleurs bien plus avantageux financièrement car, que ce soit le canton ou les communes qui paient, à la fin, c'est toujours le contribuable qui passe à la caisse. Nous avons meilleur temps de faire des économies plutôt que de décider simplement de qui paie quoi.

**M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur de majorité :** — C'est le gouvernement et non pas la Commission des finances qui a inclus cet exposé des motifs et projet de décret dans le cadre du budget. Nous sommes très attentifs aux objets qui entrent dans le budget, tout en sachant que cette politique publique impacte de manière importante ce dernier. En effet, plus de quarante postes supplémentaires sont créés pour mettre en place la transition numérique. A l'avenir, le Bureau prendra le temps pour inclure les commissions thématiques touchées par ce type d'objets afin qu'elles participent aux séances et aux débats.

**Mme Cesla Amarelle, conseillère d'Etat :** — Le but de l'école est de donner aux élèves des compétences afin qu'ils puissent évoluer dans un environnement social et professionnel qui est en pleine transition numérique. Un autre objectif de l'école est d'apprendre à penser et à critiquer. Le savoir repose forcément sur un outil et, lorsque ce dernier devient de plus en plus numérique, un débat est essentiel en la matière. Autrefois, le savoir reposait sur le papier et le livre ; actuellement, c'est un savoir qui repose de plus en plus sur le numérique. Allez à la Bibliothèque cantonale universitaire, dans des archives ou encore à la Cinémathèque suisse : le savoir repose sur le numérique. Vous avez donc besoin d'un tel projet pour apprendre aux élèves, dès le plus jeune âge, à pouvoir jongler et travailler avec les outils numériques.

Ce projet d'éducation numérique repose sur une philosophie particulière. Celle-ci est différente de celle existant actuellement à Genève ou Neuchâtel. C'est une philosophie basée sur le pragmatisme, le projet étant construit sur des expériences réalisées sur le terrain — il n'y a pas de suréquipements. En outre, ce projet accorde une place importante à l'esprit critique, avec des éléments contre-intuitifs tels que l'interdiction des portables dans le périmètre scolaire. Une forte implication de la formation des enseignants est également prévue : deux-tiers de ce budget sont consacrés à la formation des enseignants et un tiers aux infrastructures. Ainsi, tous les équipements distribués dans l'école vaudoise seront précédés par une formation des enseignants. On ne distribue aucune tablette, ordinateur, imprimante ou robot avant que les enseignants soient formés. Cette formation a commencé et cette philosophie de projet compte aussi sur l'interdisciplinarité. Contrairement à d'autres cantons, nous avons décidé de dispenser cette formation non pas à la Haute école de pédagogie (HEP) uniquement mais à trois hautes écoles, soit la HEP, l'EPFL et l'Université de Lausanne. L'EPFL a d'ores et déjà salué l'intelligence du projet qui tire les leçons de ce qui s'est passé partout ailleurs — il y a beaucoup d'écueils dans ces domaines et il faut éviter un certain nombre de pièges.

Ce projet s'inscrit dans le programme de la législature du Conseil d'Etat ainsi que dans sa stratégie numérique. Il reflète également les préoccupations du Grand Conseil, en particulier par le biais de la motion de Mme Catherine Labouchère qui a été largement soutenue et qui s'intitule « Pour favoriser l'apprentissage de la culture du numérique dans le cadre de l'école obligatoire ». Madame Schaller, le débat a donc bien eu lieu dans le cadre de la commission parlementaire et des débats en plénum. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a lancé un projet pilote depuis la rentrée 2018 dans dix établissements secondaires de la Direction générale de l'enseignement obligatoire, douze depuis la dernière rentrée et il couvre actuellement le premier cycle — les élèves de 4 à 8 ans — et une partie du deuxième cycle pour les élèves de 9 à 10 ans. Les retours du terrain sont extrêmement encourageants, les enseignants sont motivés et comprennent le sens de ce projet d'éducation numérique. Les séquences d'éducation numérique sont principalement « en débranché » pour les premier et deuxième cycles.

Madame Glauser, il n'y a aucune volonté d'entrer dans un débat entre technophile et technosceptique. Il est question de pouvoir avancer de manière pragmatique et prudente autour de ces domaines. Le canton de Vaud a été le premier à interdire le portable dans le périmètre scolaire. L'idée est de favoriser les activités débranchées en premier et deuxième cycle. Pourquoi de telles activités ? Il n'est pas question de distribuer des tablettes — les tablettes sont distribuées dans le cadre d'activités collaboratives et surtout à partir de la fin du deuxième cycle. En outre, lorsque les élèves disposeront

de tels outils, la répartition est d'une tablette pour quatre élèves. Le temps devant les écrans est dès lors largement limité.

Actuellement, 97% des enseignants travaillant dans les établissements pilotes — et qui ont suivi la première année de formation continue — transcrivent directement dans leur classe ce qu'ils ont appris. C'est donc un enseignement optimal et qui démontre le bon accueil des enseignants. Le succès du démarrage et l'importance de ce projet pour le département et le canton imposent de traiter les investissements avec diligence et d'aller chercher une décision politique qui sera prise par étape. Il s'agit d'un premier exposé de motifs et il est évident que vous serez saisis — fin 2021-début 2022 — d'un deuxième pour la seconde étape de l'éducation numérique.

Pour répondre à toutes les questions en lien avec les interventions de M. Mischler et Mme Glauser, le matériel viendra en accompagnement, sur la base des retours et des besoins du terrain. Quant au mode de connexion, le modèle prévu pour le WiFi nécessite un câblage dans toutes les classes. Nous avons été confrontés au choix du WiFi versus la 4G. Actuellement, rien que pour le traitement des absences des élèves, vous avez besoin d'une connexion internet. Or, alors même les enseignants doivent pouvoir se connecter au logiciel de gestion des absences des élèves, il n'y a pas de WiFi dans tous les établissements, raison pour laquelle on utilise la 4G. Si vous faites une pesée d'intérêts entre l'utilisation du WiFi et les émissions des 4G, ces dernières sont bien plus importantes que le WiFi, lorsque ce dernier est correctement géré. L'école n'est pas un sanctuaire et le WiFi fait partie de la vie en général.

Sur la question des communes, les 3,5 millions seront distribués aux communes ne disposant pas de telles installations. L'idée n'est pas d'imposer une ligne de conduite aux communes, ces dernières font ce qu'elles veulent et il n'y a pas de coût supplémentaire. Il s'agit d'une mise à disposition d'un service prévu directement par l'Etat pour le cas où il y a une volonté d'adopter la gestion d'une maintenance commune et collective par rapport au WiFi. D'après plusieurs projections, nous nous sommes rendu compte que les communes pourraient bénéficier d'une économie d'échelle, en cas de maintenance regroupée au niveau des cantons. C'est juste une proposition budgétisée par ce biais et, en cas de gestion groupée des achats, il y aurait une refacturation aux communes. En effet, tous ces aspects ont déjà été réglés dans la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). La question du WiFi appartient au groupe « infrastructures » et la loi prévoit que cette partie du volet de la vie des établissements est à la charge des communes. Si ces dernières souhaitent une gestion et une maintenance professionnalisées et centralisées qui leur permettent de réaliser une économie d'échelle, elles peuvent s'adresser à l'Etat, lequel s'occupera de la maintenance avec une refacturation potentielle des services délivrés. Les équipements en matière de WiFi sont actuellement très disparates, il n'y a pas forcément de sécurisation, ni d'entretien ou encore de maintenance professionnelle. Nous pensons dès lors qu'il existe un potentiel d'économies en la matière, raison pour laquelle nous avons proposé ce service. Tout le monde serait gagnant et les communes resteraient compétentes pour décider si elles décident de déployer ou non le WiFi.

La transversalité des investissements liés à l'éducation numérique nécessitant une cohérence de la démarche, ces exposés des motifs et projets de décrets ont été arrimés au budget, Cela a été d'autant plus nécessaire que la situation actuelle met en évidence des pratiques, des moyens et une offre de formation disparates en termes d'enseignement numérique. Très souvent, l'intégration de la science informatique se réalise au niveau du secondaire et il était donc important d'avoir un élément global entre le budget et cet exposé des motifs. Ayant débuté en 2018, le projet d'éducation numérique commence à avoir des incidences financières importantes et l'arrimage au budget a donc été privilégié.

J'ai par ailleurs compris la remarque de M. Neyroud concernant la Commission thématique des systèmes d'information. Je me suis d'ores et déjà mise à disposition de cette commission pour le cas où elle souhaiterait discuter de manière plus approfondie de ce projet. Les prochaines interventions et étapes parlementaires pourront suivre la démarche parallèle avec cette commission.

Sur les interventions de MM. Glayre et Tschopp quant à la sécurité et les programmes de prévention dans le domaine du numérique, j'aimerais indiquer que ces éléments ont déjà fait l'objet d'une réflexion, puisque le projet d'éducation numérique repose sur trois piliers :

- le premier donne un rôle central aux enseignants pour qu'ils puissent disposer des compétences requises afin de délivrer un enseignement en pensée computationnelle pure ;
- le deuxième concerne les usages du numérique ;
- le troisième touche votre préoccupation et prévoit que l'on puisse enseigner de la sociologie du numérique, c'est-à-dire tout ce qui est lié à l'éducation aux médias.

A ce stade, nous n'avons pas tardé pour interdire les portables dans le périmètre scolaire. A la rentrée des classes, nous avons introduit, dans l'agenda des élèves — en page 2 — des éléments d'éducation numérique : comment doit-on utiliser les outils dans le domaine familial ? Il y a une recherche de cohérence entre ce qui se fait dans les domaines de l'école et du privé ? Ces éléments sont déjà intégrés dans l'agenda des élèves et vous pouvez les consulter, si vous le souhaitez. Le troisième pilier est donc très important et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas tardé à agir dans ce domaine. Pour toutes ces raisons, il me paraît essentiel que vous adoptiez cet exposé des motifs afin que nous puissions aller de l'avant.

**M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat :** — La question suivante a été posée : pourquoi cet exposé des motifs figure dans le budget ? Or, il a toutes les raisons d'y figurer. Je remercie les différents intervenants qui ont salué la stratégie du Conseil d'Etat et de la cheffe du département dans la mise en œuvre du concept. Nous n'avons pas équipé les élèves en gaspillant. Vous connaissez la devise : « Chaque franc compte. » Nous allons commencer par former les enseignants de manière pragmatique et sur le terrain. Cela ne se fera pas par un coup de baguette magique : il faut d'abord les sensibiliser par le biais de formateurs et l'exposé des motifs prévoit justement la modélisation de l'appropriation du modèle. La stratégie ne porte dès lors pas sur l'achat de matériel.

Il y a quelques années, nous avons dû mettre à niveau les registres canton-communes-Confédération. Là aussi, le Conseil d'Etat avait débloqué une somme permettant aux communes de rejoindre le système cantonal. L'Etat a fait une avance et il y a eu ensuite une négociation sur les tarifs. Cela permet d'aller progressivement. Six ans ont été nécessaires pour parvenir à une uniformisation des registres. Le registre central de l'Etat est presque l'équivalent du registre fiscal. A partir de ce dernier, tous les registres de l'Etat ont été complétés. Il a fallu trouver un modèle et cela a permis de débloquer de l'argent en aidant les petites communes qui avaient du retard. Si vous entrez en matière sur cet exposé des motifs, ma collègue disposera, d'un point de vue financier, de moyens disponibles. Cet argent ne sera pas utilisé à la minute où vous votez. Il y a en effet toute une stratégie de formation et d'utilisation qui va se déployer sur une certaine durée, y compris sur la somme de 3 millions. Ma collègue disposera ainsi d'argent pour continuer à avancer.

Monsieur Berthoud, nous avons entendu votre critique et vous avez raison. La Loi sur le Grand Conseil prévoit que votre commission puisse se coordonner avec certaines commissions. Depuis quelques années, vous vous coordonnez très bien avec la commission de M. Neyroud. Le Conseil d'Etat trouve d'ailleurs que le rapport de la Commission des systèmes informatiques est plaisant à lire. C'est un domaine très technique, avec des éclairages, des critiques et un suivi de notre politique. Depuis quelque temps, la commission de M. Neyroud travaille main dans la main avec la Commission des finances pour traiter de l'aspect informatique. L'objet est sorti suffisamment tôt pour que la commission puisse se coordonner avec vous. A l'avenir, nous examinerons s'il faut élargir le périmètre avec un éclairage de la commission spécialisée en préambule.

Nous vous demandons d'entrer en matière sur cet exposé des motifs dans sa globalité et sans amendement. Il s'agit d'avances pour mettre en œuvre ce projet. Ce n'est que la première pierre de l'édifice, nous reviendrons avec des demandes, des compléments et des besoins pour garantir, sur le territoire, une prise en charge la plus équitable possible tendant à l'égalité en matière de formation. Pour ceux qui ont salué le concept, il s'agit d'un des meilleurs de Suisse au niveau de sa conception et de sa logique d'implémentation sur le territoire. Il n'y a pas de gaspillage et c'est une logique progressive.

**M. Yann Glayre (UDC) :** — Il est possible de faire de l'éducation numérique avec un tableau noir et une craie. Ce n'est pas parce que l'on équipe une classe avec des moyens technologiques que tous les problèmes se volatilisent. Je déplore le manque de vision globale et de stratégie. Je vais rebondir sur

deux propos de Mme la conseillère d'Etat. Concernant les trois piliers, si on discute avec des enseignants, l'éducation numérique à l'école, c'est le néant. S'il existe une base de travail sur laquelle les enseignants travaillent, je vous invite à la rendre publique afin d'en faire profiter également les parents. En outre, on nous informe que le matériel sera choisi en fonction des besoins du terrain. En tant que législateur, nous demandons à avoir notre mot à dire. Le monde entier est en train de se poser des questions concernant les ondes, c'est donc notre droit de participer au débat. En l'état, ce serait du gâchis d'accepter cet investissement, car nous pouvons nous permettre le luxe d'attendre six à douze mois supplémentaires pour cette mise en pratique.

La discussion est close.

L'entrée en matière est admise avec 1 avis contraire et quelques abstentions.

**Le projet de décret est adopté en premier débat avec 3 avis contraires et quelques abstentions.**

*Le deuxième débat interviendra ultérieurement.*

*Projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 9'975'000 pour financer la première étape de l'informatique pédagogique nécessaire au déploiement de l'éducation numérique dans le système de formation vaudois*

*Premier débat*

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise avec quelques abstentions.

Il est passé à la discussion du projet de décret, article par article, en premier débat.

**Art. 1. —**

**M. Julien Cuérel (UDC) :** — Après avoir entendu les explications données par Mme la conseillère d'Etat, je maintiens mon amendement. Finalement, nous n'enlevons pas de l'argent qui est à la disposition du Conseil d'Etat, mais c'est une question de clarté. Si j'ai bien compris, le choix sera laissé aux communes. Je propose donc d'accorder un budget global d'investissement 11'725'000 francs. Finalement, cela ne sera peut-être jamais facturé aux communes, puisqu'elles auront le choix de prendre ou pas cette option. C'est ce qui nous a été expliqué. C'est une question de clarté — vis-à-vis des communes et du Parlement — et nous ne sommes pas certains que ce montant viendra en déduction du crédit, puisque le choix sera laissé aux communes. Je vous propose donc de voter la globalité du montant nécessaire au Conseil d'Etat, soit 11'725'000 francs.

« **Art. 1. —** Un crédit d'investissement de CHF 11'725'000.- est accordé (...) »

**Mme Cesla Amarelle, conseillère d'Etat :** — Je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit : le wifi est de compétence communale. Si nous voulions que l'Etat garantisse un déploiement optimal pour installer les bornes nécessaires du wifi, une installation cohérente de manière harmonisée dans le canton, cela permettrait des baisses de la quantité d'ondes émises par les bornes wifi qui n'ont pas toujours été installées de manière optimale. Nous pourrions prévoir un wifi que l'on pourrait brancher ou débrancher dans chaque classe, ce qui n'est actuellement pas le cas pour du wifi installé dans certains établissements. Cette proposition a été faite, mais, une fois de plus, c'est simplement une demande d'avance qui ne sera pas forcément utilisée : si les communes ne souhaitent pas saisir ce service, cet argent ne sera pas utilisé.

Pour toutes ces raisons, je ne peux que répéter qu'il y aura un dialogue avec les communes sur la question des infrastructures scolaires ; sur la question des constructions scolaires, nous reviendrons ces prochains mois sur ce dialogue qui doit être clairement entamé. La proposition du M. Cuérel n'a pas de sens par rapport à cela, dans la mesure où ce n'est qu'une avance, une mise à disposition de ce service. Comme ce dernier ne sera pas forcément utilisé, je ne vois pas pourquoi vous augmenteriez à ce point ce poste.

**M. Hadrien Buclin (EP), rapporteur de minorité :** — Notre groupe est toujours un peu ambivalent face aux revendications financières des communes, lorsqu'elles sont portées par la droite de cet hémicycle. D'un côté, nous reconnaissons que certaines communes sont actuellement en difficulté et

dont les finances sont fragilisées, en particulier par la baisse de recettes fiscales sur les personnes morales avec la RIE III, et comme l'Etat a une marge de manœuvre financière plus grande, avec plus de 600 millions d'excédent aux comptes 2018, il y a, à notre sens, une légitimité à demander que l'Etat fasse un effort financier supplémentaire, sachant que sa marge de manœuvre financière est plus élevée que celle de nombreuses communes du canton. D'un autre côté, lorsque certaines communes se plaignent de leur situation financière, tout en maintenant des taux d'imposition très faibles sur les personnes physiques, voire en supprimant certains centimes additionnels sur les impôts conjoncturels — par exemple sur les successions — il y a quelque chose de contradictoire qui nous fait dire que ces communes, avant de se plaindre, pourraient se rapprocher des taux d'imposition sur les personnes physiques moyens dans le canton. Nous soutiendrons la proposition faite, mais avec des réserves et en émettant le vœu que, dans le cadre de la réforme de la péréquation à venir, ces inégalités crasses sur les taux d'imposition entre les petites communes qui ont une proportion élevée de contribuables aisés et les communes urbaines qui concentrent plus de contribuables modestes soient réduites dans le cadre de cette réforme.

**Mme Valérie Induni (SOC) :** — Notre groupe refusera l'amendement qui nous est présenté, nous nous en tiendrons au projet de décret tel qu'il a été accepté en Commission des finances. A mon sens, parler d'égalité de traitement entre les communes pose toujours une question entre celles qui ont déjà pris le risque et ont déjà équipé leurs bâtiments et celles qui souhaitent que ces montants leur soient payés sans leur être refacturés. Si nous voulons vraiment une égalité complète, il faut aussi se poser ces questions sur l'ensemble des discussions qui apparaissent entre le canton et les communes. Nous finirons par avoir les bons élèves, ceux qui ont déjà tout financé et qui se sont mis à niveau au fur et à mesure, et les moins bons, ceux qui sont à la traîne pour des questions financières, mais peut-être aussi par choix, et qui décident que c'est à l'Etat de payer cela. Tout cela me fait dire que, pour le moment, nous avons intérêt à laisser cette somme telle qu'elle figure actuellement et à laisser les discussions continuer dans le plateforme canton-communes. Nous ne sommes pas une plateforme canton-communes, nous sommes un Parlement fait de députés qui représentent l'ensemble de la population. Il m'apparaît donc nécessaire de laisser ce décret tel qu'il figure dans la brochure du budget.

**M. Julien Cuérel (UDC) :** — Madame Induni, j'aimerais préciser qu'à la lecture des documents qui nous ont été remis, ce n'est pas parce que les communes ont déjà installé le wifi dans leurs bâtiments que le système installé correspond exactement à l'attente du Conseil d'Etat et du département. Il est mentionné que certains réseaux wifi ne sont pas sécurisés, sont peut-être trop lents. Cela veut dire que les communes qui ont déjà fait le travail devront le refaire pour installer un autre système. J'ai bien entendu qu'il y avait encore beaucoup d'incertitudes et que tout ce qu'a dit Mme la conseillère d'Etat est au conditionnel. Pour une question de clarté, je demande que cette ligne de refacturation aux communes soit supprimée. Les discussions interviendront plus tard, peut-être qu'il y aura une refacturation — avec ce montant, un montant peut-être plus faible ou plus élevé. Nous n'aurons la certitude de ce montant et de l'accord des communes, qui ont des bâtiments scolaires, et la DGEO qu'une fois que ces discussions auront eu lieu. Pour que tout le monde comprenne bien, je propose que ce montant de refacturation soit supprimé et que le montant du décret soit bien de 11'725'000 francs.

**M. Marc-Olivier Buffat (PLR) :** — Cette thématique de la prise en charge des frais d'établissement, du matériel scolaire et de l'équipement scolaire pourrit la vie politique de ce canton depuis de nombreuses années. Je crois que, dans toutes les discussions relatives au budget, il y a toujours eu un sujet relatif à ces objets. J'aimerais rappeler qu'à l'époque de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) — puisque je présidais la commission qui s'était occupée de cette loi — il y avait une disposition légale qui prévoyait de régler cette question. Après une demi-journée de débat stérile, avec la conseillère d'Etat en charge du dossier, Anne-Catherine Lyon, nous avons préféré laisser tomber cela, parce que nous n'allions jamais y arriver. A l'époque déjà, c'était plus compliqué que tous les problèmes scolaires du canton. En 2011, nous avons prévu de faire un règlement d'application pour résoudre cette question. Huit ans après, nous tenons exactement les mêmes propos. Je ne sais pas par quel bout prendre le problème, mais il faudra bien le résoudre un jour ou l'autre. Je vous le dis clairement : ce que j'ai entendu depuis une demi-heure, je l'ai déjà entendu pendant un après-midi en séance de commission de la LEO et je l'entends encore à peu près chaque année. Si nous voulons nous économiser des discussions à l'avenir, dans le cadre de la problématique des relations canton-

communes, c'est une chose à résoudre urgemment. Finalement, ce sont les élèves qui font les frais de ces discussions. Ce sont les équipements, l'avancée et l'efficacité de notre système d'éducation qui en font les frais. Savoir qui paie est évidemment important, mais avoir une formation et des outils à disposition des élèves est notre tâche prioritaire à toutes et tous, dans le canton comme dans les communes. En rappelant cet épisode de 2011, j'aimerais faire un appel au canton et aux communes pour qu'ils se mettent — enfin ! — autour de la table pour trouver des critères pérennes et sérieux pour résoudre ces problématiques.

**M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat :** — Je ne peux que vous encourager à en rester au texte initial. Le Conseil d'Etat a souhaité donner la possibilité au département de dialoguer avec les communes. Cette somme sera utilisée en cas de besoin. Ce qui existe va rester, monsieur Cuérel.

Si vous écoutez une autre partie de l'hémicycle, le *deal* est assez amusant : nous allons augmenter massivement les impôts de la présidente de l'Association des communes vaudoises (ADCV) pour payer le reste de l'Etat. C'est ce que j'ai entendu... J'ai deux oreilles pour entendre. Monsieur Cuérel, est-ce le *deal* que vous voulez passer aujourd'hui ?

M. Buffat a raison : durant l'année 2020, il nous faudra trouver un terrain d'entente entre l'Etat et les communes. Il y a beaucoup de dossiers, mais si chaque dossier devient plus brulant que l'autre, cela va devenir plus compliqué pour le Conseil d'Etat, parce que tout est brulant en définitive... Il faut simplement savoir que l'Etat encaisse 6 milliards d'impôts et les communes environ 3 milliards. Il y a un lien de cause à effet : la main des impôts finance les prestations. (*Réaction dans la salle.*) Il ne faut pas l'oublier. Si 3 milliards sont encaissés, c'est bien pour des prestations publiques, c'est la raison pour laquelle le dialogue doit s'installer avec les communes. Il a déjà été annoncé à deux reprises avec Mme Amarelle, c'est dans cet esprit que cette somme existe et qu'elle figure au bon endroit. L'acte fondateur, c'est la formation des enseignants, puis la vulgarisation pour les parents, mais il faut déjà nous laisser commencer. Je vous encourage à accepter l'entrée en matière, à accepter le projet tel quel, sans amendement. Et puis nous verrons... Nous devons de toute façon revenir devant vous pour d'autres investissements. Ce n'est que le début du processus. Comme nous détestons gaspiller de l'argent, nous devons forcément trouver le moyen d'être efficaces, pragmatiques et intelligents pour que cette réforme trouve ses quartiers sur le territoire vaudois. Je vous encourage à en rester au texte initial, tel que la Commission des finances l'a soutenu dans sa très forte majorité.

L'amendement Julien Cuérel est refusé par 67 voix contre 31 et 34 abstentions.

**M. Philippe Jobin (UDC)** demande un vote nominal.

Cette demande est appuyée par au moins 20 députés.

**Le président :** — Si vous acceptez cet amendement, vous votez oui ; si vous le refusez, vous votez non. Les abstentions sont possibles.

Au vote nominal, l'amendement Julien Cuérel est refusé par 68 voix contre 34 et 31 abstentions.

(*Voir annexe en fin de séance.*)

L'article 1 est accepté avec quelques avis contraires et abstentions.

Les articles 2 et 3, formule d'exécution, sont acceptés avec 1 avis contraire et 2 abstentions.

**Le projet de décret est adopté en premier débat.**

*Le deuxième débat interviendra ultérieurement.*

*Budget d'investissement pour l'année 2020 et plan 2021-2024*

*Premier débat*

La discussion générale n'est pas demandée.

**Département du territoire et de l'environnement**

La discussion n'est pas utilisée.

**Département des institutions et de la sécurité**

La discussion n'est pas utilisée.

**Département de la formation, de la jeunesse et de la culture**

La discussion n'est pas utilisée.

**Département de la santé et de l'action sociale**

La discussion n'est pas utilisée.

**Département de l'économie, de l'innovation et du sport**

La discussion n'est pas utilisée.

**Département des infrastructures et des ressources humaines**

La discussion est ouverte.

**M. Hadrien Buclin (EP), rapporteur de minorité** : — La minorité de la commission propose un amendement, afin d'augmenter de 10 millions le budget d'investissement, et ce, dans le but de créer un fonds qui permettrait des subventions cantonales aux projets communaux d'investissement pour le développement de la mobilité douce. Il s'agit d'un amendement qui a été élaboré suite à divers débats récents dans ce Parlement sur des crédits routiers ; en effet, on a pu constater que le volet mobilité douce de ces crédits routiers était systématiquement laissé de côté ou alors très réduit. Beaucoup de communes étaient en retard dans le développement de la mobilité douce, notamment en ce qui concerne les pistes cyclables en site propre. Dans le cadre de l'urgence climatique, il serait adéquat d'avoir des incitations financières pour les communes à investir dans le développement des infrastructures de mobilité douce, compte tenu également des tensions financières des communes. Des mesures incitatives paraîtraient adéquates pour stimuler les investissements dans ce domaine. Concrètement, lorsque des communes auraient des projets en matière de mobilité douce, elles pourraient compter sur une subvention d'une partie du projet par le canton. J'espère pouvoir compter sur le soutien des municipaux et syndics, qui se sont déjà exprimés ce matin pour faire part de leurs préoccupations sur les finances des communes.

« 046 Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) : + 10 mio : subvention cantonale aux projets communaux d'investissement pour le développement de la mobilité douce. »

**Le président** : — Nous mettrons cet amendement au vote à l'issue de la discussion département par département. Puis nous voterons le budget d'investissement, amendé ou pas.

La discussion est close.

**Département des finances et des relations extérieures**

La discussion n'est pas utilisée.

**Ordre judiciaire vaudois**

La discussion n'est pas utilisée.

La discussion générale est ouverte.

**M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur de la majorité** : — L'amendement de la minorité a été présenté à la Commission des finances et a été refusé par 9 voix contre 2 et 4 abstentions.

La discussion est close.

L'amendement de la minorité de la commission est refusé à une large majorité.

**Le budget d'investissement 2020 est accepté en premier débat avec quelques abstentions.**

*Le deuxième débat interviendra ultérieurement.*

*Budget de fonctionnement pour l'année 2020*

*Premier débat*

**Département du territoire et de l'environnement**

001. Secrétariat générale du DTE

**M. Hadrien Buclin (EP), rapporteur de la minorité :** — La minorité de la commission présentera une dizaine d'amendements au budget de fonctionnement lors du premier débat. Ici, nous proposons de renforcer les moyens du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH). Ce bureau a vu ses missions et tâches augmenter fortement ces dernières années, notamment avec l'adoption de la Loi vaudoise d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique, l'introduction dès février 2020 des contrôles de l'égalité dans les marchés publics et les subventions, la modification de la Loi fédérale sur l'égalité entre les femmes et les hommes visant à améliorer l'égalité salariale où le BEFH va jouer un rôle important dans la mise en application de cette loi, l'étude de faisabilité de l'analyse budgétaire sensible au genre qui a été confiée au BEFH suite à un postulat voté par notre Grand Conseil et un important projet dans la prévention du harcèlement sexuel auprès des apprentis. Les dossiers sont lourds et nombreux. Les effectifs pérennes stables du BEFH ne suivent pas l'évolution de ces dossiers. Certes, il y a une augmentation des honoraires des mandats externes pour ce bureau, mais cela nous semble insuffisant. Il serait adéquat de renforcer le BEFH par deux postes pérennes.

« 3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation : augmentation de 240'000 francs »

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — Le groupe des Verts est sensible aux arguments développés par notre collègue Buclin. Il est vrai que les enjeux en matière d'égalité sont extrêmement complexes. Il s'agit ici de pérenniser certaines activités du BEFH. Dès lors, une partie du groupe des Verts soutiendra l'amendement proposé.

De manière plus générale, nous savons que le canton de Vaud a pris un retard très important en matière de biodiversité, avec un retard dans la revitalisation des cours d'eau, dans la protection des biotopes ou des arbitrages avec d'autres activités, comme l'agriculture ou la sylviculture, qui ne se font que trop rarement en faveur de la biodiversité, mais aussi de la prise en compte de la biodiversité dans les espaces bâtis et dans le cadre du soutien des différentes mesures qui peuvent être portées par les communes et les différentes actions entreprises dans différentes communes. Dès lors, le groupe des Verts a déposé une motion, qui a été travaillée en commission et qui devrait être prochainement discutée en plénum. Cette motion prévoit des mécanismes de cofinancement pour venir en appui des mesures portées par les communes, ce qui permettra de renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les espaces bâtis. Nous avons aussi énormément d'attentes quant à la révision de la Loi sur protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS), notamment pour donner une définition élargie de la biodiversité et faire en sorte que la notion de biodiversité soit ancrée non seulement dans toutes les politiques publiques, mais aussi dans les différents projets qui ont un ancrage territorial. Pour ces raisons, en matière d'aménagement du territoire, nous estimons qu'un énorme travail doit être fait. Aujourd'hui, nous avons 24'000 hectares de biotopes qui sont identifiés sur notre territoire et nous n'avons que 4'000 hectares qui sont planifiés à travers des plans généraux d'affectation (PGA). Il y a donc un énorme travail à faire dans la révision de ces PGA, compte tenu de ce retard. Cela nécessitera des ressources financières. Elles sont identifiées à travers le plan d'action « biodiversité ». Ces moyens financiers ne seront probablement pas suffisants pour répondre aux enjeux liés à la dégradation de la biodiversité sur notre territoire vaudois ; il y aura aussi un effort à faire en termes de ressources humaines. Un équivalent temps plein (ETP) est proposé, ce qui est une belle avancée. Nous voyons aussi à travers le plan d'action « biodiversité » que quatre postes sont prévus — mais en contrats à durée déterminée. Il faudra envisager, à terme, de pérenniser ce type de postes, s'agissant d'une tâche régaliennne, afin d'avoir des personnes compétentes pour mener à bien les différentes missions en matière de biodiversité. Il sera nécessaire de doter la Direction générale de l'environnement de ressources fortes.

**M. Jean-Daniel Carrard (PLR) :** — Il est fait mention d'une augmentation du plan pour la biodiversité de 4,7 millions et d'une enveloppe générale, pour 2020, de 50 millions pour le canton de Vaud et la Confédération. Je salue l'effort fait par le Conseil d'Etat de mettre en place des mesures qui répondent aux soucis soulevés par M. Venizelos : des montants importants, et même une augmentation sensible d'environ 10 %, dans ce secteur. Le Conseil d'Etat en a tenu compte et je tenais à saluer cette démarche importante.

**M. Pierre Zwahlen (VER) :** — J'interviens au sujet de la stratégie fiscale 2022, qui a visiblement permis un certain nombre de préfinancements. Or, le budget à cet égard recèle encore des mystères sur lesquels j'aimerais être éclairé. Je pensais qu'il y avait un effort venu des ressources des recettes cantonales. Or, en voyant des montants apparaître venus de la Confédération, je me demande s'il ne s'agit pas plutôt d'un exercice qui est simplement issu des financements fédéraux. Je vous prends à témoins : sur les postes de développement durable, deux postes qui nous réjouissent pour mettre en œuvre l'agenda 2030 de durabilité, il y a un montant en recettes de 279'500 francs, soit un montant supérieur au financement des deux postes, qui apparaît comme un remboursement et participation aux deux tiers. Je suppose que cela vient plutôt de la Confédération ?

Il en est de même au poste 4260, où un montant, qui semble fédéral, de presque 1,8 million est relatif aux mesures d'impulsion en faveur du climat, de la biodiversité et des ressources naturelles. En fait, ce 1,8 million correspond aux dépenses antérieures qui apparaissent dans le budget sous forme de dépenses. Je vous remercie de m'éclairer à ce sujet. Evidemment, sur le fond, je suis heureux de ces engagements nouveaux de l'Etat. Je serais toutefois déçu si ce n'était financé que par des fonds fédéraux.

**Mme Séverine Evéquoz (VER) :** — Nous soutiendrons avec ferveur l'amendement de M. Buclin. Le Grand Conseil doit être conséquent. Nous avons attribué des missions supplémentaires au BEFH et il fait un excellent travail à ce jour. Les propositions de M. Buclin sont utiles et pertinentes.

**Mme Amélie Cherbuin (SOC) :** — Bien que le parti socialiste ait de la sympathie pour l'amendement de M. Buclin, il s'abstiendra sur cet amendement, ainsi que sur tous les autres, et ce, dans l'objectif de maintenir l'équilibre budgétaire.

**M. Alexandre Berthoud (PLR) :** — Cet amendement a été présenté à la Commission des finances et a été refusé par 10 voix contre 2 et 3 abstentions. Je vous invite à confirmer ce vote.

**M. Hadrien Buclin (EP) :** — Je tiens à rappeler à Mme Cherbuin que nos amendements permettent de maintenir l'équilibre budgétaire, puisque nous proposons également une réévaluation à la hausse des recettes fiscales. L'ensemble de nos amendements pourraient donc être soutenus sans menacer l'équilibre du budget.

**Mme Béatrice Métraux, conseillère d'Etat :** — (*remplaçant Mme Jacqueline de Quattro*) Je vous invite à refuser l'amendement de M. Buclin. Pour le Conseil d'Etat, les missions données au BEFH sont importantes — il n'y a aucun doute là-dessus — mais ce sont des projets qui se construisent peu à peu. L'année dernière, au budget, vous avez déjà donné un certain nombre de moyens, dont 0,75 ETP, pour clarifier ces questions d'égalité salariale. Nous avons donc les moyens au BEFH de traiter cette question de contrôle d'égalité salariale. Je vous invite donc à refuser l'amendement de M. Buclin.

L'amendement de la minorité de la commission est refusé par 65 voix contre 24 et 41 abstentions.

Le service publié 001 est accepté avec quelques abstentions.

*005. Direction générale de l'environnement*

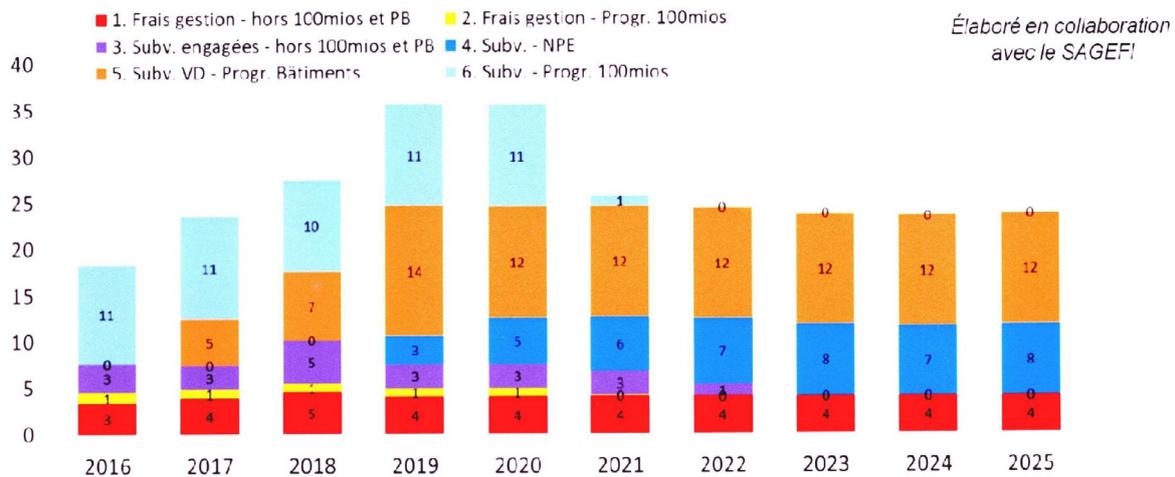
**M. Jean-François Chapuisat (V'L) :** — Je propose l'amendement suivant :

« 3637 *Subventions accordées aux ménages privés* : augmentation de 24 millions de francs. »

Pourquoi cet amendement ? A quoi est-il destiné ? Quelle est notre responsabilité face à cet amendement ? Afin de vous répondre, je vais faire un mini-exposé et vous présenter deux graphiques. Ils sont tirés de l'exposé des motifs et projet de loi sur la modification de la Loi sur l'énergie (151).

Nous parlons beaucoup d'urgence climatique, mais pourquoi ce terme d'« urgence » ? Si l'on veut répondre aux exigences de la COP21, pour lesquelles nous nous sommes engagés, il s'agit de réduire nos émissions de CO<sub>2</sub> de 50 % d'ici 2030. Nous allons arriver en 2020 ; le compte à rebours commence et il y a urgence. D'où viennent nos émissions de CO<sub>2</sub> ? *Grosso modo*, 40 % viennent de la mobilité, 40 % des bâtiments et 20 % sont divers. Concernant les bâtiments, il est donc important d'agir ; c'est un gros potentiel d'économie. Il y a des possibilités au niveau de l'Etat, avec les bâtiments qui lui appartiennent, mais il y a aussi tous les bâtiments privés. C'est donc par des mesures incitatives que nous pouvons encourager les privés à assainir leur bâtiment. L'Etat de Vaud s'est doté

d'un outil à cette fin : le Programme Bâtiments. Il y a une très bonne nouvelle (*un document est projeté*) :



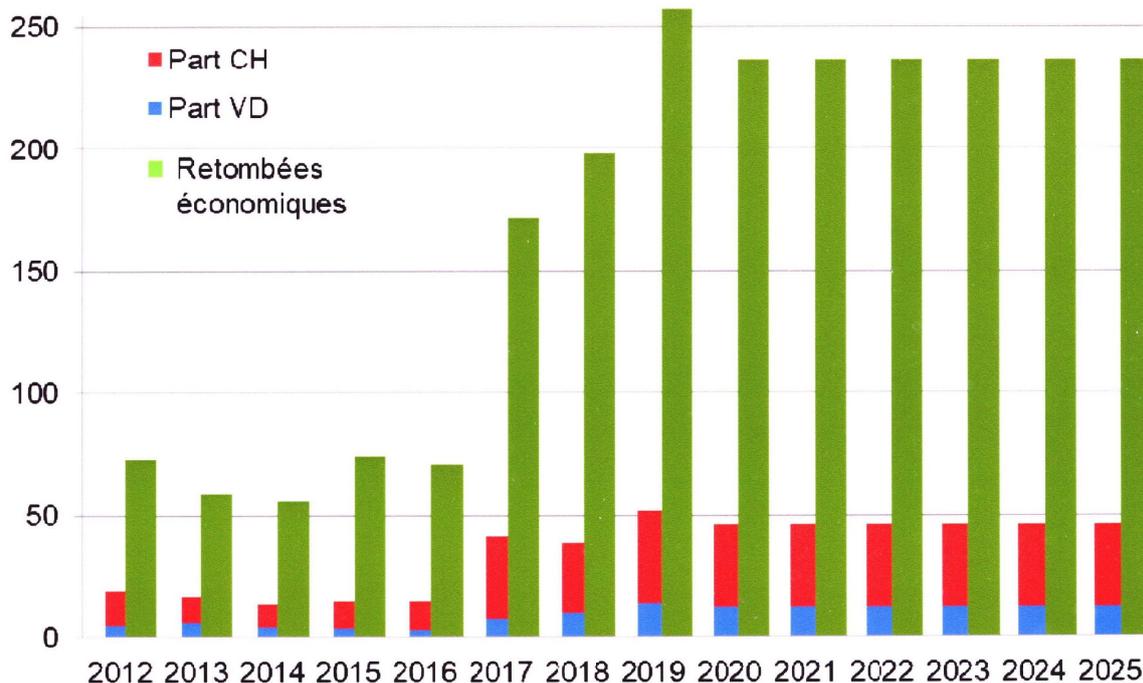
On voit sur ce graphique que, en 2017, les subventions pour le Programme Bâtiments étaient de 5 millions. En 2018, elles étaient de 7 millions et en 2019 de 14 millions. Le Programme Bâtiments s'envole et c'est un point important, puisque l'on est à moins de 1 % de rénovation des bâtiments ; si l'on ne fait rien, il nous faut un siècle pour assainir énergétiquement nos bâtiments. Cette courbe qui s'envole est donc une bonne nouvelle.

Malheureusement, il y a d'autres nouvelles qui sont moins bonnes. Le fonds pour l'énergie s'épuise et il va s'épuiser dans le courant 2020. Comment réalimenter ce fonds ? Il faudra approuver le projet de loi 151, c'est-à-dire la taxe sur l'électricité qui va bientôt arriver sur nos bureaux ; la taxe passerait de 0,18 centime à 0,6 centimes. Si nous approuvons cette loi, il faudra encore attendre un délai référendaire puis un règlement d'application. Cela veut dire que la réalimentation de ce fonds n'interviendra que courant ou fin 2020 ; c'est le premier problème. Mais lorsque ce problème sera résolu, cette taxe permettra d'alimenter ce fonds à hauteur de 24 millions. A quoi vont servir ces 24 millions ? A partir de 2020-2021, pour moitié, ce montant sera affecté au Programme Bâtiments ; l'autre moitié sera affectée à différentes mesures de la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn), notamment le stockage d'énergie, l'économie d'énergie pour les ménages, la mobilité électrique ou le réseau intelligent ; enfin, 4 millions sont engagés pour les frais de gestions de ce fonds. C'est un élément qui avait été amené par M. Luccarini, lors de la deuxième réponse de la Commission, il y a quelques semaines. C'est l'une des spécificités de la Direction de l'énergie (DIREN), 80 % des ETP sont financés par ce fonds.

Avec ce graphique, on s'aperçoit qu'on avait une bonne nouvelle, avec une courbe qui augment — 5, 7 puis 14 millions. En toute logique, si l'on poursuit cette courbe, il nous faudrait 28 millions en 2020. Or, on s'aperçoit que cette courbe est stabilisée : de 14 millions, on la réduit pour la stabiliser à 12 millions ; c'est à l'envers du bon sens si l'on veut atteindre les objectifs de réduction de carbone.

Ce fonds est alimenté par la taxe sur l'électricité, que tous les citoyens et entreprises de ce canton vont payer, mais l'Etat ne contribue en rien à ce fonds. Dès lors, l'amendement proposé est de 24 millions, il est paritaire avec ce que vont payer nos entreprises et les citoyens. Ce montant nous permet de poursuivre la courbe de subventions sur le Programme Bâtiments et de se donner une chance d'atteindre ces objectifs dans les dix prochaines années. (*Un document est projeté.*)

[MioCHF]



Ce tableau nous indique que, pour un franc investi par le canton, on a environ 3 francs octroyés par la Confédération. Il faut savoir que si le canton n'investit pas les 1 franc, nous n'aurons pas les 3 francs de la Confédération. Sur la colonne de droite, on voit les retombées économiques sur l'économie vaudoise. Il faut également savoir que, dans l'industrie du bâtiment, les prix sont bas. Il faut donc faire du volume pour faire du chiffre ; c'est une industrie qui aura de la peine ces prochaines années. Son issue est la reconversion vers la rénovation et l'efficacité énergétique des bâtiments. Or, 1 franc investi par le canton, c'est 18 francs de retombées économiques sur l'économie vaudoise. Il faut compenser ces 24 millions. Je propose de compenser ces 24 millions par un amendement sur les comptes du Département des finances et des relations extérieures, la Direction générale de la fiscalité, rubrique 4022 « Impôts sur les gains en capital ». Ce compte est vraiment axé sur la sécurité. Mettre 24 millions de plus dans ce compte est prendre un risque, certes. Ce n'est peut-être pas le bon compte. Mais les comptes 2018 ont terminé avec un excédent de 600 millions. Le Gouvernement aurait pu prendre une partie de ces 600 millions pour les affecter à ce compte ; cela n'a pas été fait. A nous, face à la rue et aux citoyens qui se sont exprimés lors des élections fédérales d'octobre, de prendre nos responsabilités.

**M. Yvan Luccarini (EP) :** — Hier, je vous parlais de la nécessité d'investir 1 milliard par année pendant 10 ans pour lutter contre le réchauffement climatique. Est-ce maintenant le moment de proposer un sous-amendement à 1 milliard ? Je continue de penser que c'est un juste montant annuel à investir dans les dix prochaines années. Toutefois, le faire maintenant serait prendre le risque de se traiter de dictateur nord-coréen ou d'être assimilé aux heures les plus sombres de l'Histoire, comme cela a déjà été fait dans cet hémicycle quand nous avons proposé une loi sur l'action climatique, et ce, dans l'indifférence générale. Non, ce n'est pas le moment, car si nos voisins de derrière continuent à se taire ou à ne voter le budget, rien que le budget, ou à exprimer des abstentions révolutionnaires, cet amendement est d'ores et déjà enterré et tout ce débat ne sera que du blabla. Pourtant, il y a urgence ! Je me réfère au dernier rapport du Programme pour l'environnement de l'Organisation des Nations Unies (ONU), institution que je ne me permettrais pas de qualifier de décroissante. L'ONU nous dit que, pour respecter l'objectif de limitation de l'augmentation de la température à 1,5 degré, il faudrait réduire à l'horizon 2030 les émissions à 25 gigatonnes — on parle d'émissions mondiales et non celles du canton. Pourtant, sur la base des engagements pris aujourd'hui par les différents pays, les émissions atteindraient 56 gigatonnes, soit plus du double de l'objectif qu'il faudrait se fixer. Il faudrait donc, pour y arriver, réduire les émissions mondiales aujourd'hui de 7,6 % par an jusqu'en 2030, ce qui

représente des engagements 5 fois plus importants que ceux qui ont été pris par les différents pays à l'heure actuelle. Si on attend encore 5 ans, c'est alors 15,4 % par an qu'il faudrait diminuer ; selon les conclusions du rapport, c'est presque impossible.

En revanche, si on avait agi il y a déjà 10 ans, quand ces problématiques étaient déjà discutées, il n'aurait fallu que 3,3 % par an de diminution. Agir dès maintenant, c'est donc la différence entre la décroissance choisie et la décroissance subie. C'est seulement en choisissant que l'on pourra lutter en même temps contre les inégalités sociales et leur accroissement, et contre le réchauffement climatique, car ces politiques doivent s'ajouter aux politiques que nous menons déjà actuellement.

Pour en revenir à l'amendement, nous partageons les préoccupations développées et nous remercions les Vert'libéraux de l'avoir déposé. Agir fortement avec le Programme Bâtiments fait sens dans notre canton, pour lutter contre les émissions de CO<sub>2</sub> — le chauffage est un gros émetteur de CO<sub>2</sub>. Cet amendement nous semble bien dimensionné pour l'instant, car il faut faire attention avec une distribution large de subventionnements, notamment en ce qui concerne les propriétaires — je parle de ceux qui investissent pour faire du rendement. Ce n'est pas la mission de l'Etat de subventionner les propriétaires ; il faudra trouver d'autres mécanismes, en prélevant peut-être plus d'argent sur les rendements financiers des biens locatifs. Dès lors, lors de la modification sur la Loi sur l'énergie, nous nous opposerons à l'introduction d'un nouveau système de taxes pour réalimenter le fonds pour l'énergie. On pourrait bien passer le service de la DIREN en entier dans les frais de fonctionnements de l'Etat, mais aujourd'hui, il nous semble pertinent d'intégrer ces 24 millions financés par l'impôt dans ce fonds, pour subventionner le Programme Bâtiments. Nous vous invitons à soutenir cet amendement.

**M. Régis Courdesse (V'L) :** — Depuis un an, les événements en matière de dérèglement climatique vont très vite : 12 novembre 2018, Assises du climat organisées par le Département du territoire et de l'environnement qui annonçaient la présentation du Plan climat vaudois au Conseil d'Etat à l'automne 2019 — il reste encore quelques jours avant l'hiver. Nous mettons nos espoirs en Mme Métraux, pour rattraper le retard. Autres événements : Marche pour le climat à Lausanne et dans d'autres villes vaudoises et suisses ; déclaration de l'urgence climatique par le Grand Conseil, le 12 mars 2019, à la quasi-unanimité ; rapport récent du GIEC. Cette urgence est-elle concrétisée dans le budget ? Non ! Quelque 9 petits millions de plus, en hausse de 3 %, sur 2019. Une étude de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie sur la fiscalité vaudoise fait quelques comparaisons intéressantes. Deux chiffres en particulier m'interpellent : chaque fois que l'Etat dépense 100 francs, il a consacré, en 2004, 1,30 franc à l'environnement et, en 2020, 1,24 franc. Et le Conseil d'Etat se réjouit de la hausse des montants pour l'environnement ? Où est cette hausse ?

Concernant l'amendement de M. Chapuisat, si l'on prend en compte les rénovations de bâtiments, 1 % par année, c'est 100 ans de travaux. C'est donc 70 ans de trop pour décarboner le canton de Vaud. Le fonds sur l'énergie, alimenté par la taxe sur l'électricité, n'a pas encore ses recettes garanties. Pourtant, les incitations financières cantonales ont un effet multiplicateur. Sans parler des incitations fédérales, on peut considérer que 1 franc d'incitation cantonale fait 5 à 6 francs de travaux pour nos entreprises et nos petites et moyennes entreprises. L'amendement de M. Chapuisat permet donc de concilier l'économie et l'écologie. Je vous invite à soutenir cet amendement.

**M. Pierre Zwahlen (VER) :** — Cet amendement serait une mesure majeure en faveur du climat. Il faut reconnaître que cette problématique, qui est pourtant à l'ordre du jour du programme de législature, est une préoccupation encore quasi absente dans le budget. En ce sens, l'amendement proposé vise juste. En effet, il concerne le Programme Bâtiments, qui est certainement l'une des mesures les plus efficaces qu'un canton puisse prendre. Vous me direz que les carburants sont également en cause ; c'est vrai, ils ont un effet encore plus important sur le climat, malheureusement, ils échappent un peu à la compétence des cantons dans ce domaine. C'est donc à la Confédération d'agir d'abord.

Le secteur du bâtiment, selon une étude de 2016 qui apparaît dans la feuille de route du Gouvernement pour le climat, est responsable pour 39 % des émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire ; c'est important ! A cet égard, il faut aujourd'hui au moins doubler l'effort de rénovation énergétique

pour arriver à la neutralité carbone d'ici 2050. C'est pour cela que nous devons mettre des fonds publics à disposition.

Certains d'entre vous ont une préoccupation concernant les effets des rénovations énergétiques sur les loyers. Je déclare mes intérêts : je suis responsable de l'ASLOCA Suisse. Il importe que ces rénovations soient financées par trois importants secteurs de la société : les locataires, les propriétaires et les pouvoirs publics. C'est le sens de cet amendement : renforcer l'aide publique pour rénover les bâtiments, afin d'avoir un effet face au réchauffement du climat. Nous vous invitons, au nom d'une grande partie du groupe des Verts, à soutenir cet amendement, qui sera compensé par une augmentation des recettes sous-évaluées de l'impôt sur les gains en capital. Il y a là une marge qui excède 50 millions de francs ; nous pouvons donc y aller sans souci.

**M. Pierre Dessemontet (SOC) :** — Je prends la parole au nom du groupe socialiste, mais également en tant que représentant socialiste auprès du GRIEC — dont on peut se demander ce qu'il restera une fois nos débats terminés. Cette mesure avait en effet été discutée dans ce cadre. Le groupe socialiste avait posé comme condition à notre soutien à un tel amendement l'existence d'un accord entre l'ensemble des groupes, ou du moins les groupes représentant une large majorité de ce Grand Conseil, un accord de protection des éléments du reste du budget, à savoir la garantie que l'acceptation d'un tel amendement ne serait pas prétexte au passage d'autres amendements auxquels nous serions éventuellement opposés, de la part de l'une ou l'autre des parties prenantes de ce pacte. La tâche a ensuite été dévolue, de la part du GRIEC, à nos commissaires à la Commission des finances — dont plusieurs membres du GRIEC sont également membres. Charge à cette dernière de déterminer le meilleur véhicule permettant de porter cette proposition, soit via un amendement au budget, soit via une intervention parlementaire à venir devant toutefois être annoncée au plus tard au moment du passage du budget. Force est de constater que, d'une part, la Commission des finances n'a pas proposé un tel amendement et que, d'autre part, aucun groupe n'a annoncé au moment du débat d'entrée en matière le dépôt d'une telle intervention parlementaire. Tout ce que nous avons aujourd'hui, c'est cette paire d'amendements au budget, mais sans aucune garantie donnée par les principales formations politiques de ce Grand Conseil quant à la protection des éléments du reste du budget. En clair, rien ne nous garantit que, si nous acceptons cet amendement, d'autres domaines de l'action de l'Etat ne soient alors pas attaqués. Nous sommes très attachés au développement des politiques climatiques et énergétiques associées et vous ne pouvez pas douter de mon engagement personnel dans ce domaine, au vu des autres fonctions que j'occupe en tant que municipal des énergies à Yverdon. Nous, socialistes, sommes au moins aussi attachés au maintien et au développement de toute une série d'autres politiques publiques portées dans ce budget, notamment dans les domaines de la formation, de la santé, de l'action sociale, notamment. Nous ne ferons rien qui pourrait les menacer, dans ce budget. En l'absence complète des garanties que nous avons demandées dès le début de ce processus, nous ne pouvons que refuser cet amendement.

**M. Pierre-André Romanens (PLR) :** — J'ai de la sympathie pour cet amendement, comme notre assemblé je pense. Néanmoins, il faut revenir dans le cadre qui est celui de la taxe sur l'électricité, dans le cadre que nous avons posé pour cette aide, l'encouragement à la rénovation, la mise en place de nouvelles productions d'énergie, au niveau du respect de l'environnement, par rapport au soutien financier. On ne doit pas confondre rapidité et précipitation. On parle ici d'un travail de longue haleine. On ne va pas changer les choses au niveau planétaire. Même si le canton de Vaud restera un bon élève, nous ne représentons qu'une infime partie de la population mondiale. On doit rester dans ce qui est possible pour nous.

Il y a encore de l'argent dans le fonds qui est à disposition des personnes qui le souhaitent. On va débattre sur la taxe sur l'énergie, pour alimenter et continuer à produire des moyens pour ce fonds, qui est un fonds intéressant, puisqu'il a un facteur de multiplication de 3 ou 4 par la Confédération — l'argent de la Confédération vient à chaque fois que nous mettons 1 franc d'argent public dans ce fonds. Il y a 15 millions dans ce fonds. Je suis persuadé que nous avons la possibilité de les dépenser, mais guère plus. Si l'on prend en exemple ce qui s'est passé ces dernières années, c'est à peu près le montant utilisé chaque année par rapport aux demandes dans le canton de Vaud. On peut utiliser ces 15 millions en 2020, puis ensuite discuter de la nouvelle taxe pour alimenter ce fonds. Il n'y a pas d'urgence et de précipitation à avoir. Il y a également un facteur important qui a été abordé hier : on a

tous la volonté de continuer à mettre en place des isolations autour de ces bâtiments, pour pouvoir économiser cette énergie, mais on voit aussi que, très souvent, les travaux se font avec des matériaux qui viennent de fort loin, avec des choses parfois fortement discutables. Une motion a été déposée hier, il faudrait peut-être en discuter en même. Il serait intéressant de faire un constat global sur les émissions carbone. Le groupe PLR ne soutiendra pas cet amendement.

**M. Christian van Singer (VER) :** — Je vais essayer d'apaiser les critiques faites par la gauche et la droite à cet amendement. Chers collègues socialistes, vous vous déclarez soucieux de la problématique du climat, mais vous craignez à la fois que, si l'on accepte cet amendement, il y ait des attaques contre le social ou la santé. Je vous invite donc à l'approuver en premier débat et, s'il y a vraiment de telles attaques, à le refuser par la suite.

Chers collègues de la droite, vous devriez voir que cet amendement proposé par les Verts libéraux et soutenus par les Verts n'est pas seulement favorable à l'environnement, mais aussi à l'économie de notre pays. Les nouvelles taxes sur le CO<sub>2</sub> vont engendrer des augmentations de charges pour les locataires et les propriétaires d'environ 1,4 milliard de francs. Même en dehors de toutes considérations écologiques, il est très important de réduire les dépenses pour le chauffage, ses émissions de CO<sub>2</sub> et ce gaspillage qui consiste à brûler du mazout ou du gaz pour chauffer nos maisons. Il faut aller plus vite qu'actuellement. Au rythme actuel, il faudra entre 50 et 100 ans pour assainir le parc du bâtiment, qui contribue pour une large part aux émissions de CO<sub>2</sub>. Que faire ? Il faut utiliser de façon renforcée, plus rapide et plus efficace, toutes les incitations que l'Etat peut mettre en œuvre. Il est important de donner des fonds accrus à ce but. Que vous soyez socialiste ou à la droite de cet hémicycle, je vous prie de soutenir cet amendement de bon sens, qui est bon pour l'environnement et pour l'économie — locataires et propriétaires — de ce canton.

**Mme Jessica Jaccoud (SOC) :** — L'amendement de M. Chapuisat s'inscrit dans la nécessité de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> qui sont issues des bâtiments, domaine qui a connu une grande progression ces dernières années. En effet, le Programme Bâtiments a déjà permis de rénover un grand nombre de ces bâtiments, en permettant ainsi de diminuer les gaz à effet de serre. Le Plan Marshall, que le parti socialiste a défendu dans le cadre des récentes élections fédérales, mettait en avant la nécessité d'un plan d'investissement majeur et ambitieux vers la transition énergétique. Ce plan prévoyait notamment le renforcement du Programme Bâtiments au niveau fédéral. Mais il y a des mais. Le Plan Marshall souhaitait un renforcement du Programme Bâtiments pour autant que les loyers, qui sont aujourd'hui abordables, le demeurent et soient maintenus dans cette catégorie qui permet à un grand nombre de nos citoyens — 70 % de locataires dans le canton de Vaud — de se loger. Le renforcement de ce programme doit donc être accompagné de mesures et de cautions qui permettent de protéger les locataires les plus démunis d'entre eux — je pense particulièrement aux personnes âgées, qui sont au bénéfice de petites rentes AVS et de prestations complémentaires (PC) AVS, aux familles et aux familles monoparentales.

Nous avons entendu le développement de cet amendement par les Verts libéraux, qui mettent en avant deux éléments majeurs : l'économie et l'écologie. Nous constatons donc aujourd'hui une grande alliance vert libérale et Verts de l'économie et de l'écologie vers le soutien de cet amendement. C'est dans ce contexte que nous, socialistes, nous différencions de cette alliance économique-écologique, car nous estimons qu'il est nécessaire de placer la justice sociale au même niveau que l'écologie. C'est pour cela que le renforcement de ce Programme Bâtiments en se fera pas avec les voix socialistes, si deux mesures ne sont pas prises, notamment celles en lien avec la motion que j'ai déposée il y a peu et qui indique le fait qu'aucune subvention de bâtiments ne devrait entraîner la résiliation des baux pour la réalisation des travaux subventionnés. Vous conviendrez qu'il n'est pas du rôle de l'Etat de subventionner des travaux qui conduisent ensuite de nombreux locataires à la rue. Cette première mesure est un pilier fondamental. La deuxième mesure s'inscrit plutôt dans des compétences fédérales. En effet, entre 50 et 70 % des coûts de ces travaux sont répercutés directement sur les loyers, faisant doubler certains d'entre eux à l'issue des travaux. L'ordonnance fédérale doit être modifiée, afin de baisser ce taux de répercussion entre 35 et 55 % ; ce chiffre sort expressément d'un rapport des offices fédéraux de l'énergie et du logement de novembre 2019 qui a été largement commenté, notamment par l'ASLOCA. C'est donc uniquement au profit d'un renforcement du cadre légal en faveur des locataires que le groupe socialiste appuierait une augmentation de ce Programme Bâtiments. Tant au

niveau cantonal que fédéral, le cadre légal et réglementaire doit être modifié. J'encourage mes collègues ici présents à donner une faveur positive à ma motion qui sera prochainement traitée. La transition énergétique et la rénovation des bâtiments ne se feront pas sur le dos des locataires de ce pays et de ce canton, ni sur le dos des plus fragiles qui l'habitent. Je vous invite, au nom de la justice sociale, à refuser l'alliance écologique-économique qui se présente devant nous aujourd'hui.

*La discussion est interrompue.*

---

*La séance est levée à 12 heures.*

---

TEXTE PROVISOIRE

## Titre de la séance: ODJ\_2019-12-04\_09-30

---

<b>Date</b>	04.12.2019
<b>Début</b>	10:58:16
<b>Fin</b>	10:58:37
<b>Type de vote</b>	Vote 1 sur 3
<b>Qui peut participer au vote ?</b>	Uniquement les participants possédant un badge
<b>Options de secret</b>	Niveau global : Participants Niveau individuel : Participants
<b>Sujet de l'ordre du jour</b>	Point de vote 9.1 168, suite du 1er débat, projet de décret informatique pédagogique, CHF 9'975'000.-, amdt Cuérel (CHF 11'725'000.-), appel nominal
<b>Description</b>	

---

### Résultat

<b>[+] Oui</b>	34/34
<b>[0] abst.</b>	31/31
<b>[-] Non</b>	68/68
<b>Total des votants (participants/ pondération)</b>	133/133
<b>Total des non-votants (participants/ pondération)</b>	1/1
<b>Disposant du droit de vote (participants/ pondération)</b>	134/134

### Conclusion du vote

- Non

**Vote à l'unanimité** False

---

ID	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
105		Christen Jérôme	AdC		Oui[+]	1
11		Fuchs Circé	AdC		Oui[+]	1
18		Marion Axel	AdC		Non[-]	1
107		Radice Jean-Louis	AdC		Non[-]	1
78		Buclin Hadrien	EP		Oui[+]	1
127		Keller Vincent	EP		Oui[+]	1
120		Luccarini Yvan	EP		Oui[+]	1

## Titre de la séance: ODJ\_2019-12-04\_09-30

32	Misiego Céline	EP	Oui[+]	1
27	Vuilleumier Marc	EP	Oui[+]	1
84	Aschwanden Sergei	PLR	abst.[0]	1
148	Berthoud Alexandre	PLR	Non[-]	1
147	Bettschart-Narbel Florence	PLR	Non[-]	1
87	Bezençon Jean-Luc	PLR	abst.[0]	1
68	Bolay Guy-Philippe	PLR	Non[-]	1
96	Bovay Alain	PLR	abst.[0]	1
51	Buffat Marc-Olivier	PLR	Non[-]	1
99	Byrne Garelli Josephine	PLR	abst.[0]	1
139	Cachin Jean-François	PLR	abst.[0]	1
82	Cardinaux François	PLR	Oui[+]	1
42	Carrard Jean-Daniel	PLR	abst.[0]	1
92	Chevalley Christine	PLR	abst.[0]	1
151	Chevalley Jean-Rémy	PLR	Non[-]	1
81	Clerc Aurélien	PLR	abst.[0]	1
47	Cornamusaz Philippe	PLR	Non[-]	1
85	Devaud Grégory	PLR	abst.[0]	1
91	Develey Daniel	PLR	Non[-]	1
97	Dubois Carole	PLR	Non[-]	1
65	Gaudard Guy	PLR	Non[-]	1
142	Gay Maurice	PLR	Non[-]	1
77	Genton Jean-Marc	PLR	abst.[0]	1
79	Germain Philippe	PLR	Non[-]	1
88	Gross Florence	PLR	Non[-]	1
50	Jaquier Rémy	PLR	abst.[0]	1
89	Labouchère Catherine	PLR	Non[-]	1
44	Masson Stéphane	PLR	abst.[0]	1
61	Matter Claude	PLR	Non[-]	1
156	Meienberger Daniel	PLR	abst.[0]	1
160	Meystre Gilles	PLR	Non[-]	1
155	Mojon Gérard	PLR	Non[-]	1
141	Mottier Pierre-François	PLR	abst.[0]	1
43	Neyroud Maurice	PLR	abst.[0]	1
140	Petermann Olivier	PLR	Oui[+]	1
64	Rezso Stéphane	PLR	Oui[+]	1
59	Rime Anne-Lise	PLR	abst.[0]	1

## Titre de la séance: ODJ\_2019-12-04\_09-30

60	Romanens Pierre-André	PLR	abst.[0]	1
41	Roulet-Grin Pierrette	PLR	Non[-]	1
158	Ruch Daniel	PLR	Oui[+]	1
137	Simonin Patrick	PLR	abst.[0]	1
80	Sonnay Eric	PLR	Non[-]	1
75	Volet Pierre	PLR	Oui[+]	1
83	Wahlen Marion	PLR	Non[-]	1
152	Zünd Georges	PLR	Non[-]	1
129	Attinger Doepper Claire	SOC	Non[-]	1
104	Balet Stéphane	SOC	Non[-]	1
14	Betschart Anne Sophie	SOC	Non[-]	1
40	Bouverat Arnaud	SOC	Non[-]	1
118	Butera Sonya	SOC	Non[-]	1
25	Cala Sébastien	SOC	Non[-]	1
38	Carvalho Carine	SOC	Non[-]	1
130	Cherbuin Amélie	SOC	Non[-]	1
123	Cherubini Alberto	SOC	Non[-]	1
39	Cuendet Schmidt Muriel	SOC	Non[-]	1
33	Démétriadès Alexandre	SOC	Non[-]	1
122	Desarzens Eliane	SOC	Non[-]	1
31	Dessemontet Pierre	SOC	Non[-]	1
134	Dupontet Aline	SOC	Non[-]	1
23	Echenard Cédric	SOC	Non[-]	1
121	Freymond Isabelle	SOC	Non[-]	1
1	Gander Hugues	SOC	Non[-]	1
34	Gfeller Olivier	SOC	Non[-]	1
119	Gardon Jean-Claude	SOC	Non[-]	1
24	Induni Valérie	SOC	Non[-]	1
124	Jaccoud Jessica	SOC	Non[-]	1
117	Jaques Vincent	SOC	Non[-]	1
28	Meyer Keller Roxanne	SOC	Non[-]	1
26	Montangero Stéphane	SOC	Non[-]	1
30	Paccaud Yves	SOC	Non[-]	1
29	Probst Delphine	SOC	Non[-]	1
132	Romano-Malagrifa Myriam	SOC	Non[-]	1
37	Rydlo Alexandre	SOC	Non[-]	1
35	Ryf Monique	SOC	Non[-]	1

## Titre de la séance: ODJ\_2019-12-04\_09-30

136	Schwaar Valérie	SOC	Non[-]	1
135	Schwab Claude	SOC	Non[-]	1
125	Thalmann Muriel	SOC	Non[-]	1
126	Trolliet Daniel	SOC	Non[-]	1
128	Tschopp Jean	SOC	Non[-]	1
57	Baux Céline	UDC	Oui[+]	1
71	Bolay Nicolas	UDC	Oui[+]	1
159	Chevalley Jean-Bernard	UDC	Oui[+]	1
150	Chollet Jean-Luc	UDC	abst.[0]	1
72	Cuérel Julien	UDC	Oui[+]	1
69	Deillon Fabien	UDC	Oui[+]	1
73	Ducommun Philippe	UDC	Oui[+]	1
101	Durussel José	UDC	Oui[+]	1
66	Favrod Pierre-Alain	UDC	Oui[+]	1
163	Freymond Sylvain	UDC	Oui[+]	1
67	Glauser Nicolas	UDC	abst.[0]	1
54	Glaysre Yann	UDC	Oui[+]	1
46	Jobin Philippe	UDC	Oui[+]	1
48	Liniger Philippe	UDC	Oui[+]	1
154	Pahud Yvan	UDC	Oui[+]	1
161	Pernoud Pierre-André	UDC	Non[-]	1
100	Ravenel Yves	UDC		1
90	Rey-Marion Alette	UDC	Oui[+]	1
157	Riesen Werner	UDC	Oui[+]	1
98	Rubattel Denis	UDC	Oui[+]	1
45	Sordet Jean-Marc	UDC	abst.[0]	1
70	Thuillard Jean-François	UDC	Oui[+]	1
49	Treboux Maurice	UDC	Oui[+]	1
86	Weissert Cédric	UDC	Oui[+]	1
102	Baehler Bech Anne	VER	Non[-]	1
15	Epars Olivier	VER	Non[-]	1
109	Evéquoze Séverine	VER	Non[-]	1
8	Ferrari Yves	VER	Non[-]	1
4	Genoud Alice	VER	Non[-]	1
17	Glauser Krug Sabine	VER	abst.[0]	1
114	Jaccard Nathalie	VER	abst.[0]	1
116	Joly Rebecca	VER	Non[-]	1

## Titre de la séance: ODJ\_2019-12-04\_09-30

---

5	Jungclaus Delarze Susanne	VER	abst.[0]	1
113	Lohri Didier	VER	Oui[+]	1
111	Mayor Olivier	VER	abst.[0]	1
2	Métraux-Botteron Anne- Laure	VER	Non[-]	1
108	Nicolet Jean-Marc	VER	abst.[0]	1
110	van Singer Christian	VER	abst.[0]	1
20	Venizelos Vassilis	VER	Non[-]	1
16	Wüthrich Andreas	VER	Oui[+]	1
10	Zwahlen Pierre	VER	abst.[0]	1
19	Chapuisat Jean-François	V'L	Non[-]	1
9	Christin Dominique-Ella	V'L	Non[-]	1
21	Courdesse Régis	V'L	abst.[0]	1
153	Meldem Martine	V'L	abst.[0]	1
12	Miéville Laurent	V'L	Oui[+]	1
106	Richard Claire	V'L	Non[-]	1
13	Schaller Graziella	V'L	abst.[0]	1